

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 mai 2023

DÉLIBÉRATION



Délibération n° 09

Responsable de service : Catherine BOIN

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, Mme Laëtitia BOURDIER M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Thierry LAMBERT, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absents excusés représentés :

Mme Angéline GLUARD, (donne procuration à Mme Frédérique COSTANTINI)
Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à M. le Maire)
Mme Estelle QUÉRÉ, (donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER)

Secrétaire de séance : Jean-François RABEAU

Date de convocation	17/05/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

09. Prorogation du Projet Éducatif de Territoire (PeDT) et du Plan mercredi pour 2023

La commune met en place un Projet Educatif de Territoire (PEdT) afin de traduire l'engagement des élus, leurs priorités et leurs valeurs dans le domaine éducatif. Il permet de définir le sens des actions menées sur l'ensemble du territoire de la commune par la communauté éducative en cohérence et en complémentarité avant, pendant et après l'école ainsi que fixer l'organisation et les moyens à mobiliser afin de mener à bien l'ensemble des actions.

Le PEdT est en année de renouvellement. Cela implique une phase d'évaluation-diagnostic et une phase d'élaboration de projet.

Le PEdT permet de bénéficier des financements du plan mercredi.

Par courrier du 09 février 2023, la direction des services de l'Education Nationale (DSDEN) nous invite à renouveler le PEdT et les plans mercredis pour trois années supplémentaires.

La commune choisit de s'engager dans cette démarche globale et partagée dans le cadre du Projet Educatif de Territoire et en parallèle du déploiement de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 initiée sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle afin de garantir le maintien des financements associés au PEdT.

Vu la circulaire du 20 mars 2013 N°2013-036 relative aux Projets Educatif de Territoire.

Vu la circulaire du 8 septembre 2020 relative aux mesures de relance et de financement du Plan Mercredi

Vu la circulaire du 18 décembre 2013 N°2013-205 sur le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Vu le courrier du 27 janvier 2022 co-signés par la CAF17 et la DSDEN portant sur l'évolution des PEL et des PEdT.

Vu le courrier du 09 février 2023 du DASEN pour le lancement de la campagne PEdT – Plan mercredi 2023

Vu la présentation et la validation du renouvellement du PEdT et des plans mercredis en commission Education du 4 avril 2023,

Considérant que le Projet Educatif de Territoire et la Convention Territoriale Globale sont des cadres qui articulent les interventions des différents acteurs éducatifs en veillant à la cohérence des objectifs et des dispositifs mis en œuvre.

Considérant que le Projet Educatif de Territoire de la commune vise en particulier, à la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du parcours éducatif du jeune, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte et concourt donc à la mise en œuvre d'une continuité éducative sur le territoire de la commune, en organisant les complémentarités, les coopérations, le partenariat.

Considérant que la Convention Territoriale Globale vise en particulier, à la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du parcours éducatif du jeune, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte et concourt donc à la mise en œuvre d'une continuité éducative sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle, en organisant les complémentarités, les coopérations, le partenariat,

Considérant que cette mobilisation des partenaires et des familles se fait sur des enjeux territoriaux et sociaux prioritaires à identifier dans le cadre d'un diagnostic de territoire partagé,

..... Le Conseil Municipal, après en avoir à :

..... 24 voix POUR

..... 05 abstentions (Mme H. RATA, M. O. CALIX, Mme H. de SAINT DO, M. B. ÉLISE, M. Y. GENONET)

..... Demande la prorogation du Projet Éducatif de Territoire pour la période 2023-2025,

..... Dépose un formulaire « plan mercredi » 2023, complété conjointement avec les gestionnaires d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de la commune,

..... Engage les démarches et mobiliser les moyens nécessaires pour déposer un projet éducatif périscolaire de la commune dans le cadre du PEdT,

AR Prefecture

017-211700281-20230525-DEL09
Reçu le 31/05/2023

Inscrit le PEDT
2023-2027,

inscrit dans la démarche globale et sur les mêmes échéances que la CTG

Autorise le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Annexe n°16 : Bilan PEDT 2022

Annexe n°17 : Calendrier hebdomadaire de la semaine scolaire type (année 2023)

Annexe n°18 : formulaire dossier PEDT 2023

Annexe n°19 : Formulaire Plan mercredi 2023 Centre Socioculturel

Annexe n°20 : Formulaire Plan mercredi 2023 SLEP

Annexe n°21 : Courrier du 27.01.22 CAF+DSDEN

Annexe n°22 : Courrier du 09.02.23 DSDEN

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



Jean-François RABEAU

Secrétaire de séance

AR Prefecture

017-211700281-20230525-DEL09_250523-DE
Reçu le 31/05/2023